

Communiqué de Presse

21 février 2023

Didier Le Gac président du groupe d'études sur l'amiante à l'Assemblée nationale

Le député Didier Le Gac a été nommé président du groupe d'études "amiante" à l'Assemblée.

Si l'interdiction de l'usage de l'amiante en France date de 1997, des milliers de français sont encore concernés par des risques d'expositions accidentelles aux poussières d'amiante, alors que d'autres supportent encore les conséquences de graves maladies respiratoires. C'est le cas, par exemple, à Brest, des ouvriers des secteurs des activités navales et portuaires ou d'anciens marins d'Etat.

En relation avec les nombreuses associations de victimes, Didier Le Gac, nouveau président de ce groupe d'études, s'attachera - dans une démarche transpartisane- à continuer de défendre toutes les victimes de l'amiante, des secteurs publics et privés, civils et militaires, notamment pour améliorer leurs conditions d'indemnisation.
Dès le 7 mars prochain, date de la première réunion, les parlementaires travailleront, sous son impulsion désormais, à la rédaction d'une feuille de route pour le mandat et la désignation des premières auditions.

- Pour rappel, les groupes d'études rassemblent des députés de tous bords pour approfondir et suivre des questions spécifiques, qu'elles soient de nature politique, économique, sociale ou internationale. Leur mission est d'assurer une veille juridique et technique sur des questions spécialisées. Pour cela, les groupes d'études organisent des auditions des membres du gouvernement et des responsables de l'administration ou encore des personnalités du secteur concerné.

Contact Didier LE GAC : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan